

Code de vie



Des règles à l'image de nos valeurs

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents dans l'application des valeurs de notre code de vie.

Valeur Autonomie et engagement (réussite éducative)

Nos règles	Leur raison d'être (le pourquoi)	Quelques exemples de comportements attendus
Je m'engage au quotidien dans ma réussite scolaire en donnant le meilleur de moi-même.	Je mets toutes les chances de mon côté pour réussir.	* J'arrive à l'heure. * J'ai le matériel nécessaire. * Je me mets à la tâche au moment demandé et je fais de mon mieux. * Je pose des questions quand je ne comprends pas. * Devant une difficulté, je demande de l'aide.

Valeur Coopération et respect des autres (vivre ensemble)

Nos règles	Leur raison d'être (le pourquoi)	Quelques exemples de comportements attendus
Je respecte les élèves et les adultes par mon attitude, mes paroles et mes gestes.	Je favorise un climat agréable pour tout le monde. J'apprends à bien exprimer mes émotions et mes opinions.	* Je m'exprime avec politesse. * Je suis à l'écoute de l'autre. * Je règle mes conflits en utilisant le message clair.

Valeur Sécurité (vivre ensemble)

Nos règles	Leur raison d'être (le pourquoi)	Quelques exemples de comportements attendus
J'ai un comportement qui favorise le mieux vivre en groupe.	Je prends soin de moi et des autres.	* Je réfléchis avant d'agir puisque mes gestes ont un impact sur moi et sur les autres. * Je me déplace calmement et en marchant. * J'écoute avec respect les consignes des adultes. * Je respecte les règles des jeux et des zones sur la cour d'école.

Valeur Estime de soi (santé et bien-être)

Nos règles	Leur raison d'être (le pourquoi)	Quelques exemples de comportements attendus
Je fais de bons choix pour me sentir bien.	J'apprends à développer une image positive de moi.	* Je suis propre. * Je fais de l'exercice. * Je m'alimente sainement. * Je développe ma créativité.

Valeur Préservation (qualité de l'environnement)

Nos règles	Leur raison d'être (le pourquoi)	Quelques exemples de comportements attendus
Je m'engage au quotidien à prendre soin du matériel et de mon environnement.	J'apprends à utiliser de façon responsable mes biens personnels et les biens collectifs. Je contribue à la création d'un milieu agréable et accueillant.	* Je garde en bon état les lieux et le mobilier. * Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté. * J'adopte des comportements écoresponsables : recyclage, réutilisation et récupération.

À l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, la violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)	VIOLENCE « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)
--	--

Banque de mesures de soutien et de conséquences éducatives

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de choisir selon la gravité ou l'urgence de la situation.

• Billet de manquement • Billet de retard • Soutien au développement des habiletés sociales • Modélisation des comportements attendus • Rappel de la règle avant la tenue d'une activité • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Rencontres individuelles • Communication régulière entre l'école et la maison • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice • Contrat particulier	• Avertissement (verbal ou écrit) • Réflexion écrite ou illustration de la situation • Retrait de privilège • Reprise du temps perdu • Excuses verbales ou écrites • Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) • Remboursement ou remplacement du matériel • Travaux communautaires • Perte d'autonomie, déplacement limité • Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
---	--

• Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements • Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) • Référence aux professionnels concernés • Activités de renforcement • Récréations accompagnées • Mise en place d'un plan d'intervention • Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.) • Activités de prévention par le SPVM	• Temps d'arrêt supervisé par un adulte à l'extérieur de la classe • Travail de recherche en lien avec le comportement attendu • Retenue éducative • Suspension interne • Suspension externe * • Intervention du SPVM • Etc. *mesure exceptionnelle
---	--

Interdiction des appareils mobiles personnels

Règlement de l'école en lien avec la directive du Ministre de l'éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves à l'école.

« L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner.

Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables. »

RESPECT ET ENGAGEMENT DU CODE DE VIE
2025-2026

LE SUCCÈS DE L'ÉLÈVE DÉPEND DE LA COLLABORATION DE TOUS.

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui de tous, je m'engage à respecter ces règles de vie durant toute l'année.

PARENT

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école. Je m'engage à soutenir mon enfant à collaborer avec l'école pour le respect de ces règles de vie durant toute l'année.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature du titulaire : _____ Date : _____